



LE TRAVAIL

« Reconnaître la faute de l'employeur »

À Tours, Claude Guillon (CGT) se bat pour la reconnaissance du suicide d'un salarié de Michelin comme accident du travail.

C'était le 21 septembre 2011. Ce jour-là, un technicien de l'usine Michelin de Joué-lès-Tours (Indre-et-Loire) s'est suicidé au lieu de venir travailler. « La direction a essayé de verrouiller l'affaire en se rendant auprès de sa famille et en expliquant qu'il avait des problèmes, raconte Claude Guillon, délégué CGT. Mais, on a tout de suite demandé une réunion extraordinaire du CHSCT pour que le suicide

Le CE s'était alarmé de la détresse de ce salarié.

soit requalifié en accident de travail. »

Peu de temps auparavant, le comité d'entreprise s'était alarmé de la détresse de ce salarié, confronté à une surcharge de travail. Dans une lettre adressée au CHSCT, la veuve du technicien précise d'ailleurs que sa famille ne rencontrait aucun

souci et évoque les « délais trop courts », les « objectifs trop pressants » et les horaires à rallonge auxquels il devait faire face.

Mais la direction refuse de considérer le suicide comme accident du travail. L'inspectrice du travail diligente alors une enquête. « Avec notre aide, elle a pu rencontrer les bonnes personnes alors que la direction avait organisé des réunions préparatoires avec les salariés », précise Claude Guillon. Depuis, les conclusions de l'enquête ont été remises au procureur de la République. En attendant les résultats, le militant prépare la suite. « Au-delà de la requalification en accident du travail, qui serait une victoire pour la famille et les collègues, nous voulons faire reconnaître la faute inexcusable de l'employeur, qu'il y ait une condamnation juridique de ses méthodes de management. » Car depuis le drame, la situation ne s'est pas améliorée, selon le syndicaliste, qui regrette d'en être réduit à jouer « les pompiers de service ».

M. P.

